



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



14 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le quatorze décembre deux-mille-vingt (14 décembre 2020) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Compte tenu du passage de la MRC des Laurentides au palier 4 – Alerte maximale (zone rouge) liée à la COVID-19 en date du 14 décembre 2020, la présente séance doit être tenue sans la présence du public (Arrêté numéro 2020-103 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 13 décembre 2020).

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 8 décembre 2020.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 267.12.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 DÉCEMBRE 2020
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**



5. Règlements

- 5.1 Dépôt du projet de règlement numéro 2020-320 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021;
- 5.2 Mesures supplémentaires à l'ordonnance et ce, à l'égard du chien potentiellement dangereux et de son gardien au 131 rue du moulin;

6. Période de questions et réponses

7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-320 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2020-320 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021 est déposé au conseil par M. le conseiller Yvan Guindon.

5.2 **RÉS. 268.12.2020 MESURES SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDONNANCE ET CE, À L'ÉGARD DU CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET DE SON GARDIEN AU 131 RUE DU MOULIN**

CONSIDÉRANT QUE le chien nommé Luna, de race croisée, à poil court, de couleur brun et blanc, pesant environ 30 kg, a été déclaré potentiellement dangereux selon la résolution 218.09.2020 et ce tel que précisé à l'article 26 du Règlement 2020-318 relatif aux chiens et aux chats;

CONSIDÉRANT QUE des normes en vertu des articles 18 et 28 ont été ordonnées envers le gardien et que celui-ci n'a pas respecté toutes ces normes;

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2020 vers la fin de l'avant-midi, le chien Luna a eu un comportement potentiellement dangereux envers un citoyen, et ce, dans un endroit public sans que le gardien ait le plein contrôle sur son chien lors de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des motifs raisonnables de croire que le chien continue à avoir un comportement potentiellement dangereux ce qui cause un risque pour la santé ou la sécurité publique,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ordonner au gardien de se soumettre aux normes supplémentaires suivantes en vertu de l'article 28 de ce même règlement, en plus de celles exigées à la résolution 218.09.2020:

- En tout temps, porter une muselière-panier et un harnais en plus d'être maintenue au moyen d'une laisse, et ce, avant de sortir de la maison;



Le conseil se réserve le droit d'obliger le gardien dudit chien à se soumettre à des normes supplémentaires, si celles mentionnées ci-haut ne sont pas respectées ou si le chien continue à avoir un comportement potentiellement dangereux.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

7. RÉS. 269.12.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 45.

Adoptée

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire